



DECISION N°000134D/MINTP/DAG/SDMP/SAO/2016 DU 28 AVRIL 2016

Portant publication du résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 037/AONO/MINTP/CMPM-TI/2016 du 07 Mars 2016 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'entretien au stabilisant CON-AID/CBR PLUS de certaines routes principales en terre dans la Région du Nord-Ouest (Programme Annuel 2016).

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2015/019 du 21 décembre 2015 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2016;

Vu le Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et mis en application par La Circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 ;

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le Décret n° 2013/334 du 13 Septembre 2013 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le décret N°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics

Vu l'arrêté N°00000301/A/MINMAP du 28 décembre 2015 portant création d'une Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux d'Infrastructures auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Décision N°00000089/D/MINMAP du 08 février 2016 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°000909/C/MINFI du 31 décembre 2015 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'Exercice 2016 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 037/AONO/MINTP-TI/CMPM-TI/2016 du 07 Mars 2016 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'entretien au stabilisant CON-AID/CBR PLUS de certaines routes principales en terre dans la Région du Nord-Ouest (Programme Annuel 2016);

Vu les offres des soumissionnaires ;

Vu le Procès Verbal N°031/PV/CMPM-TI/MINTP du 07 Avril 2016 de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés **des Travaux d'Infrastructures.**

Vu la lettre de notification N°007/L/P/CMPM-TI/MINTP du 07 Avril 2016 du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés **des Travaux d'Infrastructures.**

DECIDE :

Article 1: Les entreprises dont les noms suivent sont retenues pour l'exécution des travaux d'entretien au stabilisant CON-AID/CBR PLUS de certaines routes principales en terre dans la Région du Nord-Ouest (Programme Annuel 2016):

N° DU LOT	Nom des soumissionnaires	Tronçons concernés	Montant TTC FCFA (en chiffres)	Montant TTC FCFA (en lettres)	Délai d'exécution
1-NW/16	ETS SAWI	Kumbo - Mkambé	768 194 885	Sept cent soixante-huit millions cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-cinq.	12 mois
		Mkambé - Misaje			
		Misaje - Weh			
2-NW/16	NAN COMPANY LIMITED	Bafut - Bambui	383 163 473	Trois cent quatre-vingt-trois millions cent soixante-trois mille quatre cent soixante-treize.	12 mois
		Weh - Wum			
		Wum - Befang			
		Befang - Bafut			
		Fundong - Weh			

Article 2 : Les mandataires desdites entreprises sont invités à se présenter à la Sous-Direction des Marchés Publics, pour l'établissement de leurs projets de marché.

Article 3 : Les soumissionnaires ayant postulé pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné et qui n'ont pas été retenus peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres au secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés **des Travaux d'Infrastructures**. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 4 : La présente décision qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.
/-

**Le Ministre des Travaux Publics,
Maître d'Ouvrage
Emmanuel NGANOU.D**

Copie à : - DG/ARMP